



Historique de la Commission mondiale sur les migrations internationales

La Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI) a été formellement constituée le 9 décembre 2003 et rendra son Rapport au Secrétaire Général des Nations Unies le 5 octobre 2005 à New York.

On trouve les origines de la Commission dans le Rapport du Secrétaire Général de 2002 intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387), qui qualifie la migration de thème prioritaire pour la communauté internationale.

Suite à ce rapport, le Secrétaire Général a établi un Groupe de travail sur les Migrations qui lui a présenté un rapport confidentiel au printemps 2003. Le rapport a également transmis au Conseil de gestion des Nations Unies identifiant plusieurs aspects des migrations comme la sécurité humaine des migrants, la migration des travailleurs et ses conséquences, le lien entre migration et développement, l'asile, l'intégration des migrants, l'état de la coopération internationale, et *alia* et formulait trois recommandations spécifiques : i) combler les lacunes normatives et politiques dans les régimes de protection des migrants; ii) combler les lacunes institutionnelles dans le système international; et iii) créer une Commission mondiale sur les migrations internationales.

En juillet 2003, le Secrétaire général a rencontré des représentants du Brésil, du Maroc, des Philippines, de la Suède et de la Suisse à Genève pour discuter de l'établissement de la Commission. La Suisse et la Suède, en collaboration avec le Brésil, le Maroc et les Philippines ont développé le projet de mandat de la Commission et invité d'autres gouvernements à participer au processus. Un groupe de travail extensible¹ a examiné le mandat et donné son soutien à l'établissement de la Commission.

La CMMI est composée de 19 personnes éminentes et indépendantes choisies pour leur expérience et leur compétence dans le domaine des migrations. Les co-présidents de la Commission sont M. Jan O. Karlsson, ancien Ministre pour les Migrations et le développement en Suède et la sud-africaine Dr. Mamphela Ramphele, ancienne directrice générale du Groupe de la Banque Mondiale. Le directeur exécutif du Secrétariat de la Commission qui siège à Genève est le Suisse Dr. Rolf K. Jenny.

¹ Le Groupe extensible est composé des pays suivants: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Australie, Bangladesh, Belgique, Brésil, Canada, Egypte, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Maroc, Mexique, Nigéria, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Royaume Uni, Russie, Saint-Siège, Sri Lanka, Suède, Suisse, Turquie et EC/EU. Le Groupe extensible est co-présidé par la Suède et la Suisse.

Mandat

Le mandat de la Commission est de fournir un cadre pour une réponse cohérente, globale et complète à la question des migrations internationales et pour cela de :

1. Placer les migrations internationales dans l'Agenda Global à travers la promotion d'un débat général sur tous les aspects des migrations et des questions liées aux migrations avec la participation des gouvernements, des organisations internationales, des milieux académiques, de la société civile, des médias et des autres acteurs.

2. Analyser les lacunes des approches politiques actuelles et examiner les liens avec d'autres domaines en mettant l'accent sur les approches et perspectives des gouvernements et autres acteurs dans les différentes régions du monde et en adressant la question de la relation qu'entretiennent les migrations avec les autres questions globales qui en sont la source.

3. Présentant les Recommandations au Secrétaire Général des Nations Unies et aux autres intéressés sur comment renforcer la gouvernance des migrations internationales au niveau national, régional et global.

Activité et approche

En lançant un débat complet sur les migrations internationales, la Commission a cherché à développer une plus large compréhension des migrations internationales à travers: 1) l'examen de l'expertise des gouvernements et autres acteurs dans le domaine des migrations, l'examen des approches politiques et bonnes pratiques dans toutes les régions; 2) des activités de recherche et l'exploration des liens entre les migrations et d'autres domaines tels que le développement, le commerce, la sécurité humaine, la démographie, le déplacement forcé, les transferts des revenus des migrants, la coopération internationale, l'implication du secteur privé, le rôle des médias, et la sécurité nationale et internationale; 3) la collecte et dissémination d'informations sur les migrations (à travers les médias, le site internet de la Commission et d'autres outils internationaux); et 4) le maintien d'une vue d'ensemble sur comment renforcer la gouvernance internationale sur les migrations.

Avec ce programme de travail intensif et une approche large, la Commission a activement consulté les gouvernements, les instances internationales, les milieux académiques et les autres parties intéressées. Le groupe extensible a agi comme un point de référence pour les consultations en cours et le Secrétaire Général et son bureau, ainsi que d'autres institutions internationales concernées (y compris le « Groupe de Genève sur la question migratoire ») ont également été consultés régulièrement.

Pour tester ses conclusions et identifier des domaines où l'émergence de consensus pourrait être considérée par la communauté internationale, la Commission a organisé cinq consultations régionales (Asie, Méditerranée et Moyen-Orient, Europe, Afrique et Amériques) avec la participation des gouvernements, des ONG, des organisations régionales et des experts, des médias, du secteur privé, des syndicats et autres intéressés. La Commission s'est réunie huit fois entre janvier 2004 et le milieu de l'été 2005. De plus, un grand nombre de séminaires thématiques ont été organisés avec des organisations non gouvernementales, des associations de migrants, le secteur privé, les syndicats, les médias et autres intéressés.